



# FORMULAIRE D'ANNONCE DE DEPART



**Formulaire à compléter LISIBLEMENT (EN MAJUSCULES SVP) et à retourner daté et signé, accompagné des pièces requises, selon les modalités en page 2.**

1. Nom(s)..... 2. Prénom(s).....
3. Date de naissance(jj/mm/aaaa) ..... 4. Nationalité / Origine ...../.....
5. Adresse à Genève (N° et rue) .....
6. Localité ..... 7. E-mail ou téléphone .....

**8. Date de départ**      **Jour** ..... **Mois** ..... **Année**.....

9. Motif (*cocher ce qui convient*)

- Quitte définitivement la Suisse                       Séjour temporaire à l'étranger (*ressortissants étrangers*)
- Changement de canton                                       Autre motif.....

10. Destination (*nouvelle adresse*).....

Lieu ..... Pays .....

11. Conservez-vous une adresse sur le territoire genevois ?                       Oui     Non

12. Conservez-vous une activité sur le territoire genevois ?    Monsieur :     Oui     Non

(*Vous avez répondu "oui" à la question n°12 : voir infos pratique au dos*)    Madame :     Oui     Non

13. Cette annonce de départ concerne-t-elle également :

*Le conjoint ?*     Oui     Non                                      Si oui :

Nom(s) (*de célibataire*) ..... Prénom : .....

Date de naissance(jj/mm/aaaa)..... Nationalité/Origine.....

Les enfants ?    Prénom(s) [*et nom(s) si différent(s)*]                      Dates de naissance (jj/mm/aaaa)

.....  Oui     Non

.....  Oui     Non

.....  Oui     Non

14. Je souhaite obtenir une attestation de départ afin de réaliser des formalités auprès de :  Oui     Non

Institution de prévoyance (LPP)     Caisse de compensation (AVS)     Service de douanes

Autres motifs : .....

..... le prix de l'émolument d'une attestation est de Fr. 25.-

Avully, le ..... Signature .....

## Modalités à l'usage des utilisateurs du formulaire D

### Rappels

- Le départ de Genève, en vue de prendre domicile dans un autre canton ou à l'étranger, doit être annoncé à la Mairie ou à l'OCP **deux semaines avant la date de départ effective.**
- Si l'un des membres de la famille n'est pas de nationalité suisse, la Mairie n'est pas habilitée à traiter cette demande.
- Une attestation de départ peut être délivrée **au plus tôt un mois avant le départ effectif** celle-ci peut être utile pour des formalités douanières, bancaires, consulaires ou administratives auprès des autorités étrangères, des compagnies d'assurance, des instituts de prévoyance, etc.

### Procédure

Il convient de se rendre à la Mairie d'Avully, aux heures d'ouverture, muni des documents suivants:

#### Pour les Genevois

- le formulaire "D" dûment complété, daté et signé
- une pièce d'identité
- Fr. 25.- pour l'établissement de l'attestation de départ

#### Pour les Confédérés

- le formulaire "D" dûment complété, daté et signé
- une pièce d'identité
- l'ancien permis d'établissement (ou certificat de domicile pour Confédérés)
- Fr. 25.- pour l'établissement de l'attestation de départ

### Question n° 12

En cas de séjour temporaire à l'étranger (séjour pour études, accomplissement du Service militaire, etc.), sur demande, l'autorisation d'établissement peut être maintenue jusqu'à 4 ans (art. 61, al 2, LEtr.). La demande d'autorisation d'absence devra être adressée, avant le départ et dûment motivée, au Service Etrangers et Confédérés.

#### Ressortissants suisses

Si vous continuez à exercer votre activité lucrative à Genève, vous avez l'obligation d'annoncer votre changement de situation dans les 10 jours au Service de l'assurance maladie, route de Frontenex, 62, 1207 Genève. Tél. 022 546 19 00 - Fax 022 546 19 19 email : [sam@etat.ge.ch](mailto:sam@etat.ge.ch) En cas d'omission de votre part, vous risquez d'être soumis obligatoirement au système d'assurance-maladie suisse sans aucune possibilité de révocation.